



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FIDUCIAIRE METROPOLE
AUDIT SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

NACON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

NACON

396-466 rue de la Voyette-CRT2 59273 FRETIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social :
26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
Capital social : 177 716 €
338 544 513 RCS Lille



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FIDUCIAIRE METROPOLE
AUDIT SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

NACON

396-466 rue de la Voyette-CRT2 59273 FRETIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée générale de la société NACON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NACON relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social :
26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
Capital social : 177 716 €
338 544 513 RCS Lille

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Point clé de l'audit

Dans le cadre de son développement, le groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît à ce titre des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 138 110 milliers d'euros au 31 mars 2023, soit 29% du montant total des actifs du bilan. Pour chaque transaction, le goodwill est évalué à la date d'acquisition tel que défini dans la note 19.2.7.3 « Bases d'évaluation – regroupements d'entreprise ».

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Pour ce test, les goodwill sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Etant donné l'intégration forte de ses activités, le groupe NACON n'a qu'une seule UGT.

Tel que décrit dans la note 19.2.8.1. « Notes complémentaires au bilan – Note 1 – Goodwill », la valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés, sur un horizon de 3 ans, au-delà duquel ces flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur des estimations et le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable de l'UGT de NACON, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances de l'activité « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- le test de sensibilité aux hypothèses clés entrant dans le calcul de la valeur recouvrable.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des coûts de développement des jeux

Point clé de l'audit

Au 31 mars 2023, la valeur nette des coûts de développement des jeux édités par le Groupe, développés par des studios du Groupe ou des studios externes, inscrits en autres immobilisations incorporelles s'élève à 174 252 milliers d'euros, soit 36% du montant total des actifs du bilan.

Comme indiqué en 19.2.8.1. « Notes complémentaires au bilan – Note 2 – Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice pour les jeux en cours de développement non amortis ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs pour les jeux commercialisés qui font l'objet d'un plan d'amortissement, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée qui vient s'imputer comptablement sur la valeur nette comptable des jeux concernés.

Les coûts de développement des jeux sont amortis de façon dégressive sur la durée de vie attendue des jeux, selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de commercialisation.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du degré de jugement de la direction qu'implique la détermination des estimations de ventes futures des jeux.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons pris connaissance des process mis en œuvre pour le suivi des coûts de développement des jeux, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons apprécié la cohérence des dernières modalités d'amortissement retenues en les corroborant avec une analyse de données de chiffre d'affaires réalisée depuis le lancement commercial d'un échantillon représentatif de jeux.

Nous avons sélectionné des jeux présentant des valeurs importantes immobilisées au 31 mars 2023 et, pour chaque jeu ainsi sélectionné, nous avons :

- apprécié le caractère raisonnable des modalités d'amortissement au regard de la durée de vie des jeux en réalisant, sur un échantillon représentatif, une corrélation entre l'évolution de la valeur nette des jeux et l'évolution du chiffre d'affaires cumulé, puis recalculé l'amortissement des coûts de développement à comptabiliser ;
- apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux qui concourent à la détermination de la valeur recouvrable des jeux et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période

Point clé de l'audit

La décomposition du chiffre d'affaires consolidé présenté en note 19.2.8.2 – Note 17 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés met en évidence que la part du chiffre d'affaires digital représente 80% du chiffre d'affaires Jeux en 2022/2023 et 73% en 2021/2022.

Tel qu'indiqué en 19.2.8.2 « Note 17 - Chiffre d'affaires », le chiffre d'affaires généré par les ventes digitales de jeux vidéo est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes, sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Le chiffre d'affaires est également un indicateur clé de performance du groupe.

C'est pour ces raisons que nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période, comme un point clé de notre audit.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité à la norme IFRS 15 en vigueur des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires appliqués par NACON. Nous avons notamment apprécié si NACON avait satisfait entièrement ses obligations de performance lors de la livraison des masters des jeux aux consociés et plateformes.

Concernant les royalties issues des ventes digitales réalisées sur les plateformes au 31 mars 2023, mais non encore facturées, nous avons obtenu des extractions des données de ventes des plateformes, réalisées avant la clôture ou des confirmations des plateformes concernées.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.



Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société NACON par les statuts lors de la création de la société le 12 juillet 2019 pour le cabinet KPMG SA et par l'assemblée générale du 22 janvier 2020 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA.

Au 31 mars 2023, les cabinets KPMG SA et Fiduciaire Métropole Audit - FMA étaient dans la 4^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 juin 2023
KPMG SA

Roubaix, le 26 juin 2023
Fiduciaire Métropole Audit

Stéphanie ORTEGA
Associée

François DELBECQ
Associé

19.2 COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2023

19.2.1 Etat de Situation Financiere

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	mar. 2023	mar. 2022
Goodwill	1	138 110	96 742
Droit d'utilisation		7 087	8 275
Autres immobilisations incorporelles	2	186 320	129 136
Immobilisations corporelles	3	3 897	2 528
Autres actifs financiers	4	2 436	1 735
Actifs d'impôts différés	5	2 044	3 054
Actifs non courants	6	339 894	241 470
Stocks	7	35 275	32 850
Créances clients	8	42 931	37 918
Autres débiteurs	9	11 215	11 691
Actifs d'impôts exigibles		6 392	6 174
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	47 604	82 148
Actifs courants		143 417	170 782
TOTAL ACTIF		483 311	412 252
Capital		86 936	86 291
Primes		76 549	75 005
Réserves consolidées		67 153	54 523
Résultat de la période		12 772	9 962
Ecart de conversion		(859)	2 626
Capitaux propres part du groupe		242 550	228 407
Total des capitaux propres	16	242 550	228 407
Provisions à long terme	11, 14	928	886
Passifs financiers à long terme	12	81 979	65 734
Dettes sur loyers long terme		4 435	6 072
Dettes d'earn out à long terme		33 138	37 832
Passifs d'impôts différés	13	4 455	731
Passifs non courants		124 935	111 255
Provisions à court terme	14	3 156	1 029
Passifs financiers à court terme	12	32 905	26 774
Dettes sur loyers court terme		2 626	2 120
Dettes d'earn out à court terme		13 887	6 500
Fournisseurs		28 306	17 745
Autres créiteurs	15	33 497	16 085
Passifs d'impôts exigibles		1 450	2 338
Passifs courants		115 827	72 590
Total Passif et Capitaux Propres		483 311	412 252

19.2.2 Etat du Résultat Net et des Autres Eléments du Résultat Global

(en k€)	Notes	mar. 2023	mar. 2022 retraité *
Chiffre d'affaires	17	155 977	155 912
Achats consommés	18	(63 831)	(78 077)
Marge brute		92 145	77 835
Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires		59.1%	49.9%
Autres produits opérationnels	19	1 474	1 512
Autres achats et charges externes	20	(25 698)	(18 803)
Impôts et Taxes		(538)	(550)
Charges de Personnel	21	(21 216)	(19 392)
Autres charges opérationnelles		(1 305)	(832)
Résultats sur cessions d'actifs non courants		22	(2)
Autres éléments opérationnels non récurrents	22	4 027	(794)
Amortissements des immobilisations		(31 586)	(25 626)
Résultat opérationnel		17 324	13 347
Résultat financier	24	(2 315)	52
Résultat avant impôt		15 009	13 399
Impôts sur les bénéfices	25	(2 237)	(3 425)
Résultat net de la période		12 772	9 973
Ecart de conversion		(3 485)	2 830
Ecart actuariels		158	97
Résultat global de la période		9 445	12 901
Résultat net de la période		12 772	9 973
Part revenant aux minoritaires		0	11
Résultat Net part du groupe		12 772	9 962

(*) La présentation du compte de résultat au 31 mars 2022 a été modifié – cf note 37

Résultat par action

Résultat de base par action (en euro)	27	0.15 €	0.12 €
<i>Nombre moyen pondéré d'actions</i>		86 570 188	85 613 442
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		12 771 657	9 962 193
Résultat dilué par action (en euro)	27	0.14 €	0.12 €
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>		88 368 798	86 410 724
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		12 771 657	9 962 193

19.2.3 Variation des Capitaux Propres

en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées		Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
					Réserves et report à nouveau	Ecart de conversion			
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2021		84 908 919	84 909	73 679	52 340	(205)	210 725	(257)	210 467
Résultat au 31 mars 2022					9 962		9 962	11	9 973
Autres éléments du résultat global					97	2 830	2 928		2 928
Résultat global					10 059	2 830	12 890	11	12 901
Augmentation de capital		337 208	337	1 325			1 662		1 662
Augmentation de capital - Actions gratuites		1 045 283	1 045		(1 045)		0		0
Plans actions gratuites					4 002		4 002		4 002
Contrat de liquidité					(125)		(125)		(125)
Participations ne donnant pas le contrôle					(746)		(746)	246	(500)
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2022		86 291 410	86 291	75 005	64 485	2 626	228 407	0	228 407
Résultat au 31 mars 2023					12 772		12 772		12 772
Autres éléments du résultat global					158	(3 485)	(3 327)		(3 327)
Résultat global					12 930	(3 485)	9 445		9 445
Augmentation de capital		400 234	400	1 544			1 944		1 944
Augmentation de capital - Actions gratuites		244 655	245		(245)		0		0
Plans actions gratuites					2 801		2 801		2 801
Contrat de liquidité					(47)		(47)		(47)
Participations ne donnant pas le contrôle					0		0		0
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2023		86 936 299	86 936	76 549	79 923	(859)	242 550	0	242 550

19.2.4 Tableau de Flux de Trésorerie

en k€	Notes	mar. 2023	mar. 2022
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		12 772	9 962
<i>Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
• Part revenant aux minoritaires		0	11
• Dotations aux amortissements et pertes de valeur		31 586	25 626
• Variation des provisions		2 387	272
• Résultat net du financement		1 587	791
• Plus et moins-values de cessions		(22)	3
• Autres produits et charges sans incidence financière		(4 997)	4 135
• Charge d'impôt		2 237	3 497
Capacité d'autofinancement		45 549	44 296
Stocks		(2 558)	(7 623)
Créances d'exploitation	8	(2 351)	8 474
Dettes d'exploitation	15	5 583	(9 588)
Variation du BFR		675	(8 737)
Trésorerie liée aux activités opérationnelles		46 224	35 559
Impôt sur le résultat payé		1 127	(3 176)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		47 351	32 383
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(78 133)	(57 410)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(2 314)	(1 347)
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		27	6
Acquisition d'actifs financiers	5	(679)	(580)
Cession d'immobilisations financières		13	20
Décassements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	1	(34 859)	(22 039)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(115 945)	(81 349)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des capitaux propres			
Cession / Acquisition d'actions propres		(154)	(94)
Intérêts payés		(1 509)	(793)
Diminution des dettes sur loyers		(2 460)	(1 982)
Encaissements provenant d'emprunts		63 448	54 661
Remboursements d'emprunts ou dettes financières		(25 435)	(16 512)
Autre		0	(1)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	12	33 891	35 280
Incidence des variations de cours de devises		176	564
Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie		(34 527)	(13 122)
Trésorerie à l'ouverture		81 784	94 906
Trésorerie à la clôture	10	47 257	81 784

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

19.2.5 Base de Préparation des Comptes

19.2.5.1 Préambule

Les comptes consolidés au 31 mars 2023 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 mai 2023. Les comptes seront soumis à l'approbation de l'AG qui aura lieu le 21 juillet 2023 et pourront donc éventuellement être modifiés (IAS 10.17).

Les principaux éléments relatifs à la constitution du Groupe composé par Nacon et ses filiales sont décrits au sein de ce préambule

La société Nacon SA, créée le 18 juillet 2019, est immatriculée sous le numéro 852 538 461 au RCS de Lille Métropole, pour une durée expirant le 17 juillet 2118. Les états financiers comprennent la société Nacon SA – domiciliée en France à Fretin (59273) 396/466 rue de la Voyette, CRT2 - et ses filiales (Groupe NACON) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 mars 2023. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B (ISIN : FR0013482791 ; Reuters : NACON.PA ; Bloomberg : NACON:FP).

Son objet social est le développement, l'édition, la commercialisation et la distribution de logiciels de jeux vidéo sous forme physique et numérique, ainsi que la conception, le développement, la fabrication et le négoce d'accessoires de jeux vidéo.

Bigben Interactive SA, la maison-mère de Nacon, a développé au fil des ans un Pôle Gaming en France et à l'international, notamment au travers des filiales qu'elle a constituées, et a également procédé à des acquisitions de studios de jeux vidéo, avec pour objectif de devenir l'un des acteurs significatifs mondiaux dans le secteur des jeux vidéo sur tous supports et des accessoires apparentés.

La filialisation de cette activité au sein de la société Nacon s'est inscrite, du point de vue juridique et économique, dans une opération de structuration interne du groupe Bigben Interactive qui avait pour objectif d'optimiser l'organisation opérationnelle et stratégique des activités dédiées au Pôle Gaming.

L'apport partiel d'actif a été réalisé à l'issue d'un détournage des activités Gaming de Bigben Interactive SA, de Bigben Interactive Espana et de Bigben Interactive (HK) Ltd, l'ensemble des actifs des autres filiales essentiellement concentrés sur l'activité Gaming ayant été apportés intégralement à Nacon SA. En revanche, en Espagne et à Hong Kong où les filiales de Bigben Interactive SA avaient une part importante de leur activité autre que l'activité Gaming (Mobile et Audio), il a été procédé à une scission de ces filiales. Les actifs liés à l'activité Gaming ont été apportés en conséquence à des nouvelles sociétés créées à cet effet, Nacon Gaming Espana et Nacon (HK) Ltd, préalablement à l'apport partiel d'actif effectué le 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2019 par Bigben Interactive SA en faveur de Nacon SA.

Cette réorganisation a permis de conférer une identité propre au Pôle Gaming, en le dotant de moyens propres et adaptés pour accroître son développement notamment en matière de financement. Pour accompagner la croissance future et poursuivre la politique sélective d'acquisitions de studios de jeux, Nacon a levé des fonds par voie d'offre au public et a procédé à son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 4 mars 2020. Le groupe Bigben Interactive a conservé le contrôle de Nacon à l'issue de son introduction en bourse.

19.2.5.2 Périmètre de consolidation

- Liste des sociétés consolidées

Au 31 mars 2023 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
NACON SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100,00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100,00%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE Gmbh	Allemagne	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100,00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100,00%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT INC.	Canada	100,00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	100,00%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	100,00%	Intégration globale
NACON STUDIO MILAN S.r.l.	Italie	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	100,00%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	100,00%	Intégration globale
NEOPICA SRL	Belgique	100.00%	Intégration globale
PASSTECH GAMES SAS	France	100.00%	Intégration globale
BIG ANT HOLDING PTY Ltd *	Australie	100.00%	Intégration globale
CREA-TURE INC.	Canada	100.00%	Intégration globale
ISHTAR GAMES SAS	France	100.00%	Intégration globale
MIDGAR STUDIO SAS	France	100.00%	Intégration globale
DAEDALIC ENTERTAINMENT Gmbh	Allemagne	100.00%	Intégration globale

* La société Big Ant Holding Pty détient toutes les sociétés constituant le Groupe Big Ant (Big Ant Studios Pty Ltd, Big Ant Studios Opérations Pty Ltd, Magnus Formica Studios Melbourne Pty Ltd, 1UP Distribution Pty Ltd, Magnus Formica Studios Pty Ltd, Bas Melbourne Pty Ltd, Eastside Corporation Pty Ltd, Ringside Entertainment Pty Ltd, Big Ant Studios Licensing Pty Ltd).

Cette filiale à 100% de Nacon SA a financé l'acquisition du Groupe Big Ant grâce à une avance de trésorerie de Nacon SA.

Au 31 mars 2022 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
NACON SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100,00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100,00%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE Gmbh	Allemagne	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100,00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100,00%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT INC.	Canada	100,00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	100,00%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	100,00%	Intégration globale
NACON STUDIO MILAN S.r.l.	Italie	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	100,00%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	100,00%	Intégration globale

NEOPICA SRL	Belgique	100.00%	Intégration globale
PASSTECH GAMES SAS	France	100.00%	Intégration globale
BIG ANT HOLDING PTY Ltd	Australie	100.00%	Intégration globale
CREA-TURE INC.	Canada	100.00%	Intégration globale
ISHTAR GAMES SAS	France	100.00%	Intégration globale
MIDGAR STUDIO SAS	France	100.00%	Intégration globale

- **Variation de périmètre**

Au cours de l'exercice 2022/23, Nacon a acquis une nouvelle entité :

La société Daedalic Entertainment GmbH est entrée dans le périmètre de consolidation à compter de sa date d'acquisition le 1er avril 2022 (voir note 19.2.6.2).

19.2.6 Faits marquants de l'exercice 2022/2023

19.2.6.1 Développement commercial

En 2022/2023, le chiffre d'affaires annuel consolidé atteint 156,0 M€, stable par rapport à l'exercice 2021/22.

- Jeux vidéo :

L'activité Jeux, du fait d'un nombre de sorties de jeux supérieur à l'exercice précédent et d'une bonne dynamique de vente des anciens jeux (back catalogue), enregistre une hausse de 66.3% et atteint 90,5 M€.

- Accessoires Gaming :

L'activité Accessoires, dans un contexte de pénurie de consoles et d'une base historique élevée, termine à 61,2 M€, en replis de 36,6% par rapport à l'exercice précédent.

19.2.6.2 Evolution du périmètre

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Daedalic Entertainment GmbH**

Nacon a acquis le 1er avril 2022 l'intégralité du capital et des droits de vote de Daedalic Entertainment GmbH, studio de développement de jeux vidéo basé à Hambourg en Allemagne.

Au prix de transaction payé en numéraire de 32M€ pourront s'ajouter des compléments de prix payables à 100% en numéraire en fonction des performances du studio au cours des prochaines années, pour un montant maximum de 21M€.

Ces compléments de prix pourront être versés en juillet 2023, juillet 2024 et juillet 2025 selon l'EBIT réalisé par le studio. De même pourra être versé un complément de prix calculé sur la base d'un critère de chiffre d'affaires d'un projet de jeu vidéo dont la phase de développement n'a pas encore démarré en date d'acquisition. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 17,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe disposait d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Immobilisations incorporelles *	7 984
Immobilisations corporelles	98
Immobilisations financières	40
Créances d'exploitation	2 355
Stock	41
Disponibilités	1 726
Charges constatées d'avance	18
Dettes financières	-227
Dettes d'exploitation	-3 160
Impôts différés	-1 458
Produits constatés d'avance	-3 000
Total des actifs nets identifiables acquis	4 417
Goodwill	44 610
Juste valeur de la contrepartie transférée	49 027

* incluant les jeux déjà commercialisés et en cours à la date d'acquisition

La détermination de ce goodwill est définitive.

19.2.6.3 Actionnariat

- **Augmentation de capital suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites**

333.840 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 08 septembre 2021 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les objectifs du Groupe n'ayant pas été atteints, seules 6.600 de ce plan d'Actions Gratuites 2021 ont été définitivement acquises en septembre 2022 par 15 bénéficiaires.

238.055 Actions gratuites décidées au moment des acquisitions de certains studios de développement et attribuées sur l'exercice 2021/22 ont par ailleurs été acquises par les bénéficiaires.

Il a été en conséquence procédé à l'émission d'un nombre total de 244.655 actions nouvelles par incorporation de réserves.

- **Augmentation de capital suite au versement du 2ème Earn out aux cédants de Big Ant Holding Pty Ltd**

Un 2ème complément de prix a été versé aux cédants de Big Ant Studios Pty Ltd le 15 septembre 2022. Conformément au protocole d'acquisition, 50 % de ce Complément de Prix a été payé en actions Nacon SA au travers d'une augmentation de capital de 1 944K€.

Il a été ainsi procédé le 15 septembre 2022 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 400.234 actions dont la valeur de 4,858 € correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action Nacon sur le marché d'Euronext Paris lors des 20 dernières séances de bourse précédant l'opération.

- **Attribution d'Actions Gratuites 2022**

Le Conseil d'administration a, lors de ses séances du 25 avril 2022 et 15 septembre 2022, attribué 1.646.113 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe, soit 893 bénéficiaires. L'acquisition sous conditions sera définitive :

- au bout d'un an pour 545.541 actions,
- au bout de trois ans pour 1.100.572 actions.

L'acquisition définitive des actions est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.646.113 actions attribuées, soit 1.646.113 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

19.2.6.4 Autres évènements

- **Crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus) et perturbation des chaînes logistiques**

Le Groupe a été impacté au cours de l'exercice 2022-23 par les ruptures de stock des produits de ses clients (PS5 notamment) auxquels certains de ses accessoires Gaming sont destinés. Ces ruptures de stock se sont résorbées en fin d'exercice.

La société n'a pas rencontré de difficultés de trésorerie : la société dispose toujours de liquidités suffisantes pour son développement.

Les créances clients du 31 mars 2023 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

- **Impacts de la guerre en Ukraine**

La guerre en Ukraine n'a eu que peu de répercussions directes sur le Groupe Nacon : le Groupe n'a en effet aucune relation commerciale avec des fournisseurs ou des studios basés en Ukraine ou en Russie et moins de 1% du chiffre d'affaires de Nacon se fait avec la Russie.

En revanche, la perturbation des chaînes logistiques déjà présente depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19 s'est aggravée avec la guerre en Ukraine et le Groupe a ainsi été impacté par les ruptures de stock des produits de ses clients (consoles de jeux Sony et Microsoft) auxquels certains de ses accessoires sont destinés.

- **Evolution de l'endettement**

Au cours de l'exercice 2022/23, la société mère Nacon SA a contracté pour 46.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme et a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de l'exercice.

19.2.6.5 Evènements post clôture

Aucun évènement post clôture.

19.2.7 Principes et méthodes comptables

19.2.7.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de Nacon et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à l'exercice clos au 31 mars 2023 avec, en comparatif, l'exercice clos au 31 mars 2022.

Le référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, entrés en vigueur et applicables aux exercices couverts par les comptes consolidés, sont détaillées ci-dessous.

- **Normes et interprétations nouvellement applicables à compter du 1er avril 2022**

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel	01/01/22

Modifications d'IAS 37 – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution de contrat	01/01/22
Modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue	01/01/22

L'application de ces modifications de normes n'ont pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes du Groupe.

- **Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022**

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris amendements publiés le 25/06/20	01/01/23
Modification d'IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Information comparative	01/01/23
Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables	01/01/23
Modifications d'IAS 8 – Définition des estimations comptables	01/01/23
Modifications d'IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	01/01/23

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire pour l'exercice 2023-24.

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur adoption.

- **Utilisation de l'indicateur alternatif de performance « EBITDA »**

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") du Groupe Nacon se définit comme le résultat opérationnel (RO) avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients.

Le Groupe considère l'EBITDA, comme un indicateur de performance non IFRS.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, augmentant la valeur projetée de ses comptes consolidés et fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe Nacon pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

Calcul de l'EBITDA		
(en k€)	mar. 2023	mar. 2022
EBITDA (après IFRS 2)	48 910	38 972
Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires	31.4%	25.0%
Amortissements des immobilisations	(31 586)	(25 626)
Résultat opérationnel	17 324	13 347

- **Utilisation de l'indicateur financier « Marge brute »**

Le groupe calcule sa Marge brute en faisant la différence entre le Chiffre d'affaires et les achats consommés des ventes Retail (jeux Retail et accessoires) ainsi que les royalties versées aux ayants-droits au delà des minimum garantis immobilisés.

19.2.7.2 Base de préparation

Les comptes sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

- **Recours à des estimations**

La préparation des comptes selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

En particulier, sur les exercices couverts par les comptes consolidés, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable des goodwill afin d'identifier d'éventuelles perte de valeur (Note 1)
- les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (Note 6)
- les provisions (Note 14)
- les durées d'utilisation des coûts de développement relatifs aux jeux (cf ci-dessous)

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 4 ans) en dégressif selon les perspectives de chiffre d'affaires associées, à compter du lancement commercial du jeu.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés depuis le 1^{er} avril 2020 par Nacon S.A. ont consisté en un amortissement dégressif sur quatre ans. Il arrive que Nacon et ses studios développent des composants technologiques qui pourront être réutilisés dans le développement de plusieurs opus d'un jeu. Dans ce cas, ces composants sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue (de 4 à 8 ans).

Dans le cadre de l'application d'IAS 38, les durées d'amortissements des jeux et des composants associés sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché, des usages et des perspectives de chiffre d'affaires représentatives des bénéfices économiques futurs attendus.

19.2.7.3 Bases d'évaluation

- **Critères de consolidation**

Les sociétés contrôlées par le Groupe sont consolidées dès la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle. Les sociétés dans lesquelles le Groupe, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels clos au 31 mars 2023, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes doivent être prises.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

- **Filiales**

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les comptes des filiales sont inclus dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

- **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

- **Opérations internes au Groupe**

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

- **Conversion en euro des comptes des sociétés étrangères**

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les filiales étrangères du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen du trimestriel au cours duquel ont lieu les transactions.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, dans une composante séparée dans les capitaux propres.

- **Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

19.2.7.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des comptes.

19.2.7.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La description de ces risques financiers, la politique, les procédures de mesures et de gestion de ces risques ainsi que les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent directement dans les notes des postes concernés du bilan (Note 8) ou du compte de résultat (Notes 34,35 et 36).

19.2.7.6 Information sectorielle

Nacon propose une large gamme de jeux vidéo et d'accessoires Gaming répondant aux besoins de son marché.

Dans le cadre de la filialisation de l'activité Gaming au sein de la société Nacon, les entités Bigben Interactive SA, Bigben Interactive Hong Kong Ltd et Bigben Interactive Espana ont fait l'objet d'un détournement et leurs activités Gaming ont été logées dans de nouvelles entités créées à cet effet. Les autres filiales du Groupe ont été rattachées au pôle Gaming et leurs titres ont été transférés à Nacon.

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont, la plupart du temps communs. Le groupe ne détermine par conséquent qu'un Résultat Opérationnel Groupe pour piloter son activité et prendre les décisions stratégiques.

Les jeux développés par les studios acquis sont commercialisés par la maison mère Nacon S.A. lorsqu'il s'agit de ventes digitales et par l'ensemble des entités du Groupe pour les ventes Retail. Les studios participent par conséquent à la génération de flux de trésorerie de l'ensemble du groupe Nacon.

Les ventes de jeux sous forme digitale sont quasiment exclusivement facturées depuis la France.

Les filiales de distribution du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits « gaming ». La filiale basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des accessoires auprès de partenaires fabricants.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Nacon a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du groupe.

Dans ce contexte, le Groupe Nacon considère qu'il opère ses activités au sein d'un unique secteur d'activité

opérationnel « Nacon Gaming » qui regroupe le développement, l'édition et la distribution de jeux vidéo ainsi que la conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et PC. Les jeux vidéo et les accessoires sont très complémentaires, s'adressent au même marché et ont les mêmes caractéristiques économiques.

L'information présentée ci-dessous est celle qui est utilisée par le principal décideur opérationnel du groupe Nacon pour ses besoins du reporting interne. Le principal décideur opérationnel du groupe Nacon au sens d'IFRS 8 est un binôme qui réunit le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe Nacon.

19.2.7.7 Principe Comptable – Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

19.2.8 Notes complémentaires

19.2.8.1 Notes complémentaires au bilan

♦ Note 1 – Goodwill

Entités acquises en milliers d'euros	BBI Belgique	Cyanide SA	Eko	Kylotonn	Spiders	Neopica	RaceWard	Passtech	Big Ant	Crea- ture	Ishtar	Midgar	Daedalic	TOTAL
mar. 2021	1 088	12 539	6 058	3 770	5 273	2 077	345							31 150
Perte de valeur														0
Ecart de conversion									1 129	644				1 772
Regroupement d'entreprises								2 700	28 707	9 927	10 631	11 856		63 821
mar. 2022	1 088	12 539	6 058	3 770	5 273	2 077	345	2 700	29 835	10 570	10 631	11 856		96 742
Perte de valeur														0
Ecart de conversion									-2 639	-603				-3 242
Regroupement d'entreprises													44 610	44 610
mar. 2023	1 088	12 539	6 058	3 770	5 273	2 077	345	2 700	27 196	9 967	10 631	11 856	44 610	138 110

⇒ Principe Comptable - Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par UGT ou groupe d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Etant donné l'intégration forte de son activité, le groupe n'a qu'une seule UGT (voir ci-dessous).

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées ci-dessous.

Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Description des transactions de l'exercice 2022/2023 :

Le groupe a réalisé la transaction suivante au cours de l'exercice 2022/2023 :

- Acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de Daedalic Entertainment le 1er avril 2022

Le détail des calculs des goodwills sont présentés dans la section 19.2.6.2 « Evolution du périmètre ».

La contribution de cette acquisition aux chiffre d'affaires et résultat net totaux de l'exercice 22/23 est la suivante :

Contribution des entités acquises en milliers d'euros	Entité acquise au cours de l'exercice	TOTAL Groupe
Chiffre d'affaires	15 034	155 977
Resultat net	2 195	12 772

Transactions ayant eu lieu sur l'exercice 2021/2022 et éventuelles incidences sur la période en cours :

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Passtech Games SAS**

Nacon a acquis le 1^{er} avril 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement lyonnais Passtech SAS spécialisé dans la création de jeux d'action rogue-like.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés dans les 3 ans suivant l'acquisition selon des critères qualitatifs et de revenus générés par deux projets de jeu vidéo. Les compléments de prix ont été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 2,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition a été basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques et de la note Metacritic obtenue pour son dernier jeu *Curse of the Dead Gods*, en prenant l'hypothèse que le prochain jeu développé connaîtra le même succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier est évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	54
Immobilisations corporelles	13
Immobilisations financières	5
Impôts différés actifs	23
Créances d'exploitation	281
Disponibilités	107
Charges constatées d'avance	7
Provisions pour risques	-3
Dettes financières	-54
Dettes d'exploitation	-132
Total des actifs nets identifiables acquis	300
Goodwill	2 700
Juste valeur de la contrepartie transférée	3 000

La détermination de ce goodwill est définitive au 31 mars 2023, sans modification par rapport au montant provisoire déterminé au 31 mars 2022.

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Big Ant Holding Pty Ltd**

Nacon a acquis le 3 mai 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Big Ant Holding Pty Ltd basé à Melbourne (Australie) et particulièrement connu pour ses franchises sportives en rugby, tennis et cricket sans oublier l'Australian Football League (AFL).

Le prix de transaction est un montant de 18 M€. Huit compléments de prix calculés, selon le cas, sur la base de critères de revenus nets du Groupe Big Ant, de revenus générés par le Back Catalogue et le jeu de Cricket jusqu'à 2024 et sur des critères qualitatifs générés par les jeux de tennis et de rugby développés par Big Ant pourront en outre être versés et ce, pour chaque complément de prix, à hauteur de 50 % en numéraire et à hauteur de 50 % en actions Nacon. Les compléments de prix ont été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 14,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition a été basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques du Groupe Big Ant.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments

de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier est évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	1 897
Immobilisations corporelles	79
Immobilisations financières	48
Créances d'exploitation	423
Disponibilités	4 571
Dettes financières	-903
Impôt différé passif	-293
Dettes d'exploitation	-2 210
Total des actifs nets identifiables acquis	3 612
Goodwill	28 707
Juste valeur de la contrepartie transférée	32 319

La détermination de ce goodwill est définitive au 31 mars 2023, sans modification par rapport au montant provisoire déterminé au 31 mars 2022.

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Crea-ture Studios Inc**

Nacon a acquis le 30 juillet 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement montréalais Crea-ture Studios Inc spécialisé dans le développement de jeux de skateboarding.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés en septembre 2023 et 2024 selon des critères qualitatifs et de revenus générés par le jeu vidéo Session développé actuellement par le studio. De même pourra être versé un troisième complément de prix calculé sur la base de critères qualitatifs portant sur un projet de jeu vidéo non encore en phase de développement en date d'acquisition. Les compléments de prix ont été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 9,5 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition a été basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon à cette date quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier est évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	919
Immobilisations corporelles	9
Créances	187
Disponibilités et divers	110
Provision pour impôts différés	-239
Dettes diverses	-63
Total des actifs nets identifiables acquis	923
Goodwill	9 927
Juste valeur de la contrepartie transférée	10 850

La détermination de ce goodwill est définitive au 31 mars 2023, sans modification par rapport au montant provisoire déterminé au 31 mars 2022.

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Ishtar Games SAS**

Nacon a acquis le 7 octobre 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Ishtar Games spécialisé dans la création et la commercialisation de jeux dits « indépendants ».

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent des compléments de prix qui pourront être versés entre le 1er avril 2022 et le 30 avril 2025 selon des critères de revenus générés par le jeu vidéo The Last Spell ainsi que des critères qualitatifs et de revenus sur un futur projet qui sera développé par le studio. Les compléments de prix ont été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 9,15 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition a été basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier est évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	863
Immobilisations corporelles	15
Immobilisations financières	8
Impôts différés actifs	7
Créances d'exploitation	287
Disponibilités	259
Charges constatées d'avance	21
Provisions pour risques	-6
Dettes financières	-608
Dettes d'exploitation	-268
Produits constatés d'avance	-209
Total des actifs nets identifiables acquis	369
Goodwill	10 631
Juste valeur de la contrepartie transférée	11 000

La détermination de ce goodwill est définitive au 31 mars 2023, sans modification par rapport au montant provisoire déterminé au 31 mars 2022.

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Midgar Studios SAS**

Nacon a acquis le 7 février 2022 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Midgar Studios SAS spécialisée dans les jeux de type J-RPG.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent des compléments de prix qui pourront être versés en septembre 2023 et 2027 selon des critères de revenus générés par les jeux vidéo de la série "Edge" développée par le studio. Les compléments de prix ont été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 10,0M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition a été basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier est évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Autres Immobilisations incorporelles	699
Immobilisations corporelles	11
Immobilisations financières	6
Impôts différés actifs	90
Créances d'exploitation	360
Disponibilités	96
Charges constatées d'avance	9
Provisions pour risques	-9
Dettes financières	-381
Impôts différés passifs	-21
Dettes d'exploitation	-215
Total des actifs nets identifiables acquis	644
Goodwill	11 856
Juste valeur de la contrepartie transférée	12 500

La détermination de ce goodwill est définitive au 31 mars 2023, sans modification par rapport au montant provisoire déterminé au 31 mars 2022.

Rapprochement des décaissements relatifs aux acquisitions avec les flux de trésorerie au 31 mars 2023 :

Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	mar. 2023
Acquisition Daedalic Entertainment GmbH	32 000
Versements earn out sur acquisitions antérieures	4 585
Trésorerie nette acquise	-1 726
Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	34 859

Test de valeur des Goodwill

Le groupe réalise un test de dépréciation sur son UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2023, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Test de dépréciation

Hypothèses :

WACC	11.31%
Taux de croissance à l'infini	2.0%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte du dynamisme du secteur d'activité dans lequel opère la société et de l'évolution rapide des modèles d'affaires associés.

Test de sensibilité :

Valeur comptable de l'UGT *		382 334 k€
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 dernière année du plan :	EBITDA	-10,20%
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 dernière année du plan :	% EBITDA	-5.3 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	% taux de croissance à l'infini	-2,8 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	WACC	+2.1 pts

*la valeur comptable de l'UGT correspond à l'actif net économique incluant un niveau de BFR normatif

Principe Comptable - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (goodwill et marques).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

Etant donné la nouvelle organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » peuvent être communs. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les jeux développés par les studios acquis sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et notamment par Nacon S.A. pour les ventes digitales auprès des plateformes et consoliers et participent par conséquent à la génération de cash flows global du Groupe. Les lignes éditoriales sont définies et travaillées par la Direction Générale du Groupe en coopération avec les studios.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein du secteur opérationnel unique du groupe Nacon : les goodwill issus des acquisitions de studios et des autres entités du groupe Nacon ont été affectés à cette unique UGT.

La valeur d'utilité de cette UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe.

Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale du Groupe. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

♦ Note 2 - Autres immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Valeur brute	334 070	242 365
Amortissements	(140 663)	(104 954)
Dépréciation		
Valeur nette	193 407	137 411

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Droit d'utilisation	Coûts de développement des jeux	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2021	2 426	10 697	7 484	153 030	865	174 502
Acquisition	1 186	3	5 231	57 964	26	64 409
Variation de périmètre	181	14	932	3 624		4 751
Transferts						0
Cessions	(19)		(1 278)			(1 297)
mar. 2022	3 773	10 714	12 369	214 618	891	242 365
Acquisition	649	(1)	1 052	79 394	32	81 126
Variation de périmètre	1		227	22 399		22 627
Transferts	(93)		(1 715)	(10 068)		(11 876)
Cessions			(162)		(10)	(173)
mar. 2023	4 330	10 713	11 771	306 344	913	334 070
Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Droit d'utilisation	Coûts de développement des jeux	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2021	(2 018)	(228)	(2 831)	(72 934)	(589)	(78 601)
Dotations	(300)		(1 954)	(24 145)	(80)	(26 479)
Variation de périmètre	(180)			(403)		(583)
Transferts	18		691			709
mar. 2022	(2 481)	(228)	(4 094)	(97 482)	(670)	(104 954)
Valeur nette 31/03/22	1 292	10 486	8 275	117 136	222	137 411
Dotations	(529)		(2 384)	(30 035)	(82)	(33 030)
Variation de périmètre				(14 643)		(14 643)
Transferts	93		1 715	10 068		11 876
Cessions			79		9	88
mar. 2023	(2 916)	(228)	(4 684)	(132 092)	(743)	(140 663)
Valeur nette 31/03/23	1 413	10 485	7 087	174 252	170	193 407

Le poste « Marques » est principalement constitué au 31 mars 2023 des marques du studio de développement Cyanide ainsi que de la marque RIG™.

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les montants des Crédits d'impôts Jeux Vidéo (CIJV) dont bénéficient les studios de développement du Groupe sont comptabilisés en réduction des coûts de développement.

Le montant des jeux en cours de développement au 31 mars 2023 est de 116.1M€, contre 89.5M€ au 31 mars 2022.

Le poste « Droit d'utilisation » correspond essentiellement aux contrats de location des bureaux utilisés par les entités du groupe. Le taux d'actualisation appliqué aux contrats souscrits au cours de l'exercice 2022/23 est de 3.50%, il

était de 1.00% pour les contrats souscrits au cours des exercices antérieurs.

Principe Comptable – Autres immobilisations incorporelles

Les Marques ne sont pas amorties. Elles ne font pas l'objet d'un test de dépréciation individuel mais sont regroupées avec l'ensemble des goodwill et actifs de l'UGT dans le cadre d'un test de dépréciation annuel.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

Les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement du Groupe sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Conformément à IAS 38, les dépenses de développement sont comptabilisées à l'actif du bilan si et seulement si celles-ci peuvent être mesurées de façon fiable et dès lors que ces dépenses contribuent à l'élaboration des fonctionnalités du jeu qui sera in fine commercialisé. Ces dépenses sont diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents. Dès que le jeu est lancé commercialement, les dépenses portées à l'actif du bilan qui constituent la valeur brute du jeu commencent à être amorties. Les amortissements s'accumulent d'un exercice à l'autre. A la clôture de chaque exercice, pour les jeux en cours de développement non amortis ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs pour les jeux commercialisés qui font l'objet d'un plan d'amortissement, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée qui vient s'imputer comptablement sur la valeur nette comptable des jeux concernés.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés depuis le 1er avril 2020 par Nacon S.A. ont consisté en un amortissement dégressif sur quatre ans. Il arrive que Nacon et ses studios développent des composants technologiques qui pourront être réutilisés dans le développement de plusieurs opus d'un jeu. Dans ce cas, ces composants sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue (de 4 à 8 ans).

Contrairement à la présomption de la norme IAS 38, le rythme des produits tirés de l'activité de l'édition de jeux constitue une base appropriée pour évaluer la consommation des avantages économiques des jeux puisque les produits tirés de l'exploitation commerciale des jeux et l'utilisation des immobilisations incorporelles sont très fortement corrélés. Les droits associés aux jeux n'ont plus de valeur quand leur exploitation commerciale est achevée. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes. Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo et de l'allongement de la durée durant laquelle des bénéfices économiques vont être obtenus, les modalités d'amortissement évoluent donc d'exercice en exercice.

♦ **Note 3 - Immobilisations corporelles**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Valeur brute	8 695	6 417
Amortissements	(4 798)	(3 889)
Dépréciation		
Valeur nette	3 897	2 528

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques	TOTAL
mar. 2021	45	568	4 214	4 826
Acquisition	0	0	1 369	1 369
Variation de périmètre			601	601
Transferts				0
Cessions			(379)	(379)
Ecart Change				0
mar. 2022	45	568	5 805	6 417
Acquisition	0	2	2 153	2 155
Variation de périmètre			440	440
Transferts			(317)	(317)
Cessions				0
mar. 2023	45	569	8 081	8 695
Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	TOTAL
mar. 2021	0	(567)	(2 497)	(3 019)
Dotations	0	(0)	(705)	(706)
Variation de périmètre			(485)	(485)
Transferts				0
Reprises			365	365
Ecart Change				0
mar. 2022	0	(567)	(3 322)	(3 889)
Valeur nette 31/03/22	45	0	2 483	2 528
Dotations	0	(0)	(883)	(884)
Variation de périmètre			(342)	(342)
Transferts			317	317
Cessions				0
mar. 2023	0	(567)	(4 231)	(4 798)
Valeur nette 31/03/23	45	2	3 850	3 897

Principe Comptable – Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégories Installations techniques	Méthode d'amortissement
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire, entre 1 et 3 ans

♦ **Note 4 – Autres actifs financiers non courants**

Valeurs nettes	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
mar. 2021	1 077	26	5	1 107
Acquisition	579	0	1	580
Variation de périmètre	27			27
Transferts				0
Cessions	20			20
Ecart Change				0
mar. 2022	1 704	26	6	1 735
Acquisition	667	0	0	667
Variation de périmètre			40	40
Transferts				0
Cessions			(6)	(6)
Ecart Change				0
mar. 2023	2 371	26	40	2 436

Principe Comptable – Actifs financiers

Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie ».

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est évalué au coût amorti si les conditions liées au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie définies par IFRS 9 sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il est initialement évalué à la juste valeur majoré des coûts de transaction directement liés, à l'exception des créances client sans composante de financement significative initialement évaluées au prix de la transaction selon IFRS 15. Ces actifs financiers sont dépréciés pour tenir compte des pertes de crédit attendues. Pour les créances clients et les actifs sur contrats, les pertes de crédit sont évaluées sur la durée de vie totale de ces actifs, selon la méthode simplifiée d'IFRS 9, sur la base d'une matrice de provisionnement.

♦ **Note 5 - Actifs d'impôts différés**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
IDA sur déficits reportables	728	1 155
IDA sur différences temporaires	1 317	1 168
ACTIF D'IMPOT DIFFERE	2 044	2 323

Les impôts différés actifs (IDA) sur différences temporaires proviennent principalement des amortissements des coûts de développement des jeux quand ces coûts ne sont pas reconnus au bilan dans les comptes sociaux des studios concernés.

• **Détails IDA sur déficits reportable par entité**

en milliers d'euros	au 01 avr. 2022	Variation de périmètre	Activation	Utilisation	31/03/2023
Nacon SA	574			(283)	291
Cyanide SAS	507			(140)	367
Lunar Great Wall Studios Srl	51				51
Ishtar SAS	23			(4)	19
TOTAL DEFICIT REPORTABLE	1 155	0	0	(427)	728

Compte tenu des perspectives de résultat à court et moyen terme des entités concernées, tous les déficits fiscaux (indéfiniment reportables) ont été activés.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

♦ **Note 6 – Actifs non courants par pays**

Les actifs non courants se répartissent géographiquement de la façon suivante :

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
France	210 125	186 280
Allemagne	66 619	465
Australie	35 363	32 326
Canada	12 257	12 427
Belgique	6 573	5 029
Italie	7 207	3 797
Autres	1 751	1 145
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	339 894	241 470

♦ **Note 7 – Stocks**

en milliers d'euros	Accessoires	Jeux	Autre	Total mar. 2023	mar. 2022
Valeur brute	38 078	8 786	877	47 741	45 066
dont stocks physiques	34 056	8 786	877	43 719	40 114
dont stocks en transit	4 022			4 022	4 952
Perte de valeur	(6 466)	(5 899)	(101)	(12 466)	(12 216)
Valeur nette	31 612	2 887	776	35 275	32 850

Les stocks sont fabriqués par des usines partenaires tierces selon un cahier des charges strict transmis par Nacon. Les usines font l'objet d'audits de qualité préalablement à la mise en production. L'achat des matières premières est géré en majorité par ces usines, sauf pour certains composants critiques tels que les IC Sony (« chips » de sécurité) pour les manettes ou les emballages environnementaux que Nacon achète auprès de fabricants partenaires, ce qui lui permet de garantir une qualité stable.

⇒ **Principe Comptable – Stocks**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de chaque référence (accessoire ou jeux) est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Conformément à IAS 2 – Stocks, ce coût prend en compte outre les frais de production, les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent. Pour les stocks de boîtes de jeux sortis jusqu'au 31 mars 2019, une quote-part d'amortissement des frais de développement de chaque jeu vidéo était également prise en compte à hauteur du poids que représentent les ventes physiques par rapport aux ventes totales. Pour les nouveaux jeux commercialisés à compter du 1^{er} avril 2019, étant donné le poids prépondérant des ventes digitales et le niveau limité de production de stocks physiques de ces jeux, aucune quote-part d'amortissement des frais de développement de ces nouveaux jeux n'a été intégrée aux stocks afférents. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente et de leur antériorité.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock SAV (Services Après-Vente) est déprécié à 100 %
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le prix de vente moyen (sur les douze derniers mois) avec le Prix Moyen Pondéré et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction au cas par cas à l'article en fonction des perspectives de ventes
- En complément de ces approches, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

♦ **Note 8 – Créances clients**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Clients et effets en portefeuille	43 630	38 686
Pertes de valeurs	(699)	(769)
TOTAL CREANCES CLIENTS	42 931	37 918

La société Nacon SA a recours à l'affacturage pour certains de ses clients. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées par les clients au 31 mars 2023 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille » et s'élèvent à 1,4 M€ (contre 1,1 M€ au 31 mars 2022). Les créances sont conservées au bilan dans le respect des règles IFRS 9 car les risques notamment de défaut de paiement et de taux d'intérêt ne sont pas transférés au factor.

• **Concentration clients :**

Le client le plus important du groupe représente 14.1 % du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2023 (12.1% du chiffre d'affaires au 31 mars 2022).

• **Crédit client :**

en milliers d'euros	mar. 2023		mar. 2022	
Créances clients non échues	38 466	88%	29 410	76%
Créances clients échues	5 165	12%	9 276	24%
Moins de 30 jours	2 949	57%	6 325	68%
30 à 60 jours	425	8%	298	3%
60 à 90 jours	266	5%	1 108	12%
90 à 120 jours	125	2%	356	4%
Plus de 120 jours	876	17%	633	7%
clients douteux	523	10%	556	6%
Total clients et effets en portefeuille	43 630		38 686	

Les clients de Nacon sont principalement des plateformes internationales et de grands groupes de distribution et qui règlent avec des délais rapides. Le groupe a donc analysé son portefeuille de clients par typologie et a observé que le risque de crédit prévisionnel était très limité.

⇒ **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les plateformes de distribution des jeux en version digitale dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

⇒ Principe Comptable – Créances clients

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne comportent pas de composante de financement significative.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} avril 2018, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

♦ Note 9 - Autres débiteurs

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Etats et collectivités locales (hors IS)	5 258	3 400
Personnel	95	132
Avoirs Fournisseurs à recevoir	11	84
Charges constatées d'avance	3 914	3 348
Acomptes et avances sur commandes	393	3 134
Comptes courants débiteurs *	669	937
Débiteurs divers	875	657
TOTAL	11 215	11 691

* Les comptes courants débiteurs sont constitués de créances envers les sociétés du groupe Bigben

Rapprochement des variations des créances d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2023 :

	31/03/2023
Flux net de trésorerie - Créances d'exploitation	2 351
Variations liées aux entrées dans le périmètre	2 404
Variation bilancielle des créances d'exploitation	4 755

♦ Note 10 – Trésorerie nette

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Concours bancaires	(347)	(364)
Valeurs mobilières de placement	7 439	600
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 165	81 548
Trésorerie nette	47 257	81 784

⇒ Principe Comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » en notes 5 et 12, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants » (note 5), en « équivalents de trésorerie » (dans cette note) ou en « passifs courants » (note 12) selon les cas.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, les comptes à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

♦ **Note 11 – Avantages au personnel**

Provisions retraite

en milliers d'euros	01/04/2022	Dotations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2023
Provisions pour retraite & assimilées	886	200		(158)	0	928
TOTAL	886	200	0	(158)	0	928

en milliers d'euros	01/04/2021	Dotations	Reprises	OCI - Ecart actuariels et impact modif IAS19 *	Variation de périmètre	31/03/2022
Provisions pour retraite & assimilées	1 083	0	(118)	(97)	19	886
TOTAL	1 083	0	(118)	(97)	19	886

*L'impact de l'application de la modification de la norme IAS19 est de -32K€.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements des sociétés françaises, qui constitue l'essentiel des régimes de retraite à prestations définies, sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2023	mar. 2022
Taux d'actualisation	3.70%	1.71%
Turnover	10% à 20%	8% à 13%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires :		
<i>Cadres</i>	2 à 7%	1 à 3%
<i>Agents de maîtrise</i>	2 à 7%	1 à 3%

Les rémunérations en actions et assimilé (AGA)

Se référer aux Notes 21 et 26

⇒ **Principe Comptable – Engagements de retraites et assimilés**

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

♦ **Note 12 – Passifs financiers à long terme et à court terme**

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Total des passifs financiers au 31 mars 2023	114 885	32 905	75 721	6 258
Emprunt d'origine long terme	113 493	31 513	75 721	6 258
Concours bancaires courants	347	347		
Intérêts courus non échus	116	116		
Autres financements (dont financement factor)	930	930		
Total des passifs financiers au 31 mars 2022	92 508	26 774	62 391	3 343
Emprunt d'origine long terme	92 106	26 373	62 391	3 343
Concours bancaires courants	364	364		
Intérêts courus non échus	37	37		
Autres financements (dont financement factor)	0			

Principe Comptable – Passifs financiers

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres crédateurs.

• **Emprunts bancaires**

Afin de poursuivre le financement du développement de l'activité jeux et de sa stratégie de croissance externe, la société Nacon SA a contracté pour 46.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme au cours de l'exercice 2022/23.

Ces nouveaux emprunts ont une échéance de 18 mois à 8 ans, avec une période de différé pour certains d'entre eux. Deux de ces nouveaux emprunts sont à taux variable, pour un montant total emprunté de 19M€.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts souscrits à taux fixe sur l'exercice est de 2.6%.

Aucun covenant n'est à respecter pour ces nouveaux emprunts.

Pour certains emprunts souscrits au cours des exercices antérieurs, la Société s'est engagée à respecter des covenants financiers annuels. Au 31 mars 2023, le capital restant dû des emprunts concernés est de 2.5M€ et les ratios financiers de ces covenants (ratio de couverture des frais financiers et ratio de Levier net) sont respectés.

Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

	Passifs		Capitaux propres	
	Découverts bancaires	Autres Emprunts	Reserves	Total
Solde au 31 mars 2022	364	100 335	228 407	329 106
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Cession / Acquisition d'actions propres			(154)	(154)
Encaissements provenant d'emprunts		47 719		47 719
Financement société mère Bigben Interactive		15 729		15 729
Remboursement d'emprunts		(25 435)		(25 435)
Décaissements d'emprunts sur loyers (IFRS16)		(2 460)		(2 460)
Intérêts payés		(1 509)		(1 509)
Autres			0	0
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement		34 045	(154)	33 891
Encaissements d'emprunts sur loyers (IFRS16)		1 361		1 361
Compte courant société mère Bigben Interactive		(15 729)		(15 729)
Variations liées à des variations des taux de change		0	(3 485)	(3 485)
Variations des découverts bancaires	(17)			(17)
Intérêts courus		1 587		1 587
Total des autres variations liées aux passifs	(17)	(12 781)	(3 485)	(16 283)
Total des autres variations liées aux capitaux propres			17 782	17 782
Solde au 31 mars 2023	347	121 599	242 550	364 495

♦ **Note 13 – Impôts différés passifs**

Les impôts différés passifs correspondent principalement aux différences temporaires sur amortissements des coûts de développement des jeux.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres (ou en autres éléments du résultat global) auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

♦ **Note 14 – Provisions à long terme et à court terme**

Au 31 mars 2023 :

	01/04/2022	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2023
				utilisées	non utilisées			
Non courant	886		200		(158)			928
Provisions pour risques								
- social								
- fiscal								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	886		200		(158)			928
Courant	1 030		2 126					3 156
Provisions pour risques	1 029							3 156
- commercial	500		1 500					2 000
- social								
- autres	530		626					1 156
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	1 916		2 326		(158)			4 084

Au 31 mars 2022 :

	01/04/2021	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2022
				utilisées	non utilisées			
Non courant	1 083	19			(215)			886
Provisions pour risques								
- social								
- fiscal								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	1 083	19			(215)			886
Courant	543		500	(13)				1 030
Provisions pour risques	543							1 029
- commercial			500					500
- social	13			(13)				
- autres	530							530
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	1 626	19	500	(13)	(215)			1 916

- **Litige de propriété industrielle**

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par Nacon.

Au cours de l'exercice 2014/15, une condamnation de 530 k€ pour concurrence déloyale avait été prononcée à l'encontre de la société, une provision de ce montant avait alors été constituée. Nacon ayant été récemment condamné en appel au versement de 500K€ complémentaire, une provision de 500 k€ a été comptabilisée dans les comptes de la société au 31 mars 2023. La position s'élève ainsi à 1 030 k€ au 31 mars 2023.

- **Litige de propriété intellectuelle**

La Société est engagée dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents :

- Un différend oppose Nacon à un donneur de licence et porte sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo. Nacon a introduit une action judiciaire en cours actuellement et fait à ce titre l'objet d'une médiation judiciaire dont le but est de solutionner le différend et permettre la réactivation du jeu sur le marché.
- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours.
- Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle.

Une provision pour risques de 500K€ avait été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2022. Au regard de l'évolution de ces litiges, une provision complémentaire de 1.5M€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2022-23, portant le montant total de provision au 31 mars 2023 à 2M€.

⇒ **Principe Comptable – Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

- ♦ **Note 15 – Autres créiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Etats et collectivités publiques (hors IS)	1 829	2 937
Personnel et organismes sociaux	5 243	4 906
Remises clients et clients créditeurs	3 003	5 203
Instruments financiers dérivés	425	4
Dettes sur immobilisations	46	0
Produits constatés d'avance	5 938	1 449
Créditeurs divers	17 013	1 587
TOTAL	33 497	16 085

* Les créiteurs divers sont principalement constitués d'une avance de trésorerie de la société mère Bigben Interactive pour un montant de 16.1M€, consentie dans le cadre de la convention de trésorerie en vigueur depuis le 9 décembre 2019 et conforme aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Le taux d'intérêt applicable de cette convention sur l'exercice 2022/23 est le taux Euribor 3 mois + 1.00%, les intérêts sont versés trimestriellement.

Rapprochement des variations des dettes d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2023 :

	31/03/2023
Flux net de trésorerie - Dettes d'exploitation	5 583
Variation dette sur acquisitions de filiales	7 387
Variations compte courant Bigben interactive	15 729
Variations liées aux entrées dans le périmètre	5 773
Variation bilancielle des dettes d'exploitation	34 471

♦ **Note 16 – Capitaux propres**

▶ **Nombre d'actions**

Nombre d'actions au 31 mars 2021	84 908 919
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	337 208
Actions gratuites émises	1 045 283
Nombre d'actions au 31 mars 2022	86 291 410
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	400 234
Actions gratuites émises	244 655
Nombre d'actions au 31 mars 2023	86 936 299

Le capital social est composé de 86.936.299 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Tableau récapitulatif des mouvements du capital social :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital			Valeur nominale par action	Capital social après opération	Prix par action
		Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport	Produit brut de l'augmentation de capital			
18/07/2019	Constitution (apport en numéraire)	10 000	10 000	10 000 €	-	10 000 €	1,00 €	10 000 €	1,00 €
01/10/2019	Apport partiel d'actif	65 087 988	65 097 988	65 087 988 €	-	65 087 988 €	1,00 €	65 097 988 €	1,00 €
28/02/2020	Augmentation de capital (offre au public)	18 181 819	83 279 807	18 181 819 €	81 818 185.50 €	100 000 004.50 €	1,00 €	83 279 807 €	5,50 €
26/03/2020	Augmentation de capital (option de surallocation)	1 629 112	84 908 919	1 629 112 €	7 331 004 €	8 960 116 €	1,00 €	84 908 919 €	5,50 €
07/09/2021	Augmentation de capital Plan AGA 2020	1 045 283	85 954 202	1 045 283 €	-	1 045 283.00 €	1,00 €	85 954 202 €	1,00 €
29/09/2021	Augmentation de capital - Big Ant	337 208	86 291 410	337 208 €	1 325 227.00 €	1 662 435.00 €	1,00 €	86 291 410 €	4,93 €

31/05/2022	Augmentation de capital Plan AGA	30 522	86 321 932	30 522 €	-	30 522.00 €	1.00 €	86 321 932 €	1.00 €
08/09/2022	Augmentation de capital Plan AGA 2021	157 241	86 479 173	157 241 €	-	157 241.00 €	1.00 €	86 479 173 €	1.00 €
15/09/2022	Augmentation de capital - Big Ant	400 234	86 879 407	400 234 €	1 544 102.77 €	1 944 336.77 €	1.00 €	86 879 407 €	4.85 €
29/11/2022	Augmentation de capital Plan AGA	56 892	86 936 299	56 892 €	-	56 892.00 €	1.00 €	86 936 299 €	1.00 €

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales. S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

► Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2019/20 avec la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 27 mars 2020. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 400 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Nombre d'actions et cours moyens des transactions :

Période	Solde début de période	Achats	Apports	Ventes	Solde fin de période
mar. 2021 - mar. 2022	31 885	337 930		318 195	51 620
mar. 2022 - mar. 2023	51 620	461 343		443 405	69 558

Période	Achats	Ventes
mar. 2021 - mar. 2022	5.4291	5.3719
mar. 2022 - mar. 2023	3.4202	3.4522

19.2.8.2 Notes complémentaires au compte de résultat

♦ Note 17 – Chiffre d'affaires

• Chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2023	mar. 2022	mar. 2023	mar. 2022
Chiffre d'Affaires	155 977	155 912	100%	100%
dont Accessoires	61 208	96 575	39%	62%
Jeux physiques	18 313	14 610	12%	9%
Jeux digitaux	72 207	39 830	46%	26%
Autres	4 248	4 897	3%	3%

• Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2023	mar. 2022	mar. 2023	mar. 2022
Chiffre d'Affaires	155 977	155 912	100.0%	100.0%
dont : France	18 087	21 112	11.6%	13.5%
Export	137 889	134 799	88.4%	86.5%

Chiffre d'Affaires Export par zone Géographique	137 889	134 799	100.0%	100.0%
Europe (hors France)	65 113	71 565	47.2%	53.1%
dont :				
Iles Britanniques	21 214	19 601		
Allemagne	15 465	15 105		
Italie	7 297	9 128		
Belgique	5 890	8 434		
Espagne	4 826	7 340		
Autre	10 843	11 958		
Amérique du Nord	58 611	46 963	42.5%	34.8%
Asie	13 984	15 959	10.1%	11.8%
Afrique	181	313	0.1%	0.2%

La répartition ci-dessus correspond à une typologie des ventes par pays de clients facturés.

⇒ Principe Comptable – Revenus

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- Vente de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.
- Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consociers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnaît ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consociers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées

sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme. Le cas échéant, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour différer la reconnaissance en chiffre d'affaires des sommes facturées aux consociers et plateformes au titre de ventes dont le contenu n'a pas encore été mis à disposition des clients à la date de clôture. Nacon a commercialisé en toute fin d'exercice 2022/23 un premier jeu vidéo ayant une composante « Online services » ou « Live Ops » permettant à un joueur de bénéficier de services en ligne telle que la faculté de jouer en équipe et de bénéficier de nouveaux contenus. Ces services constituent au regard d'IFRS 15 une obligation distincte dont le chiffre d'affaires est à reconnaître en fonction du rythme de réalisation de ces services additionnels.

♦ **Note 18 – Achats consommés**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Marchandises	(66 256)	(85 882)
Variation stock marchandises	2 675	7 527
Variation de perte de valeur	(250)	278
TOTAL	(63 831)	(78 077)

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Provision pour dépréciation des stocks	(12 466)	(12 216)

Les Achats consommés englobent les coûts de fabrication des jeux physiques vendus ainsi que le coût des ventes des accessoires de jeux.

La variation de perte de valeur consiste en la variation des dotations de dépréciation de stock.

♦ **Note 19 – Autres produits opérationnels**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Subventions	30	30
Autres produits	1 444	1 482
TOTAL	1 474	1 512

Les autres produits comprennent notamment les services administratifs fournis par Nacon SA à sa société-mère Bigben Interactive SA (se référer à la section « Informations relatives aux parties liées »).

♦ **Note 20 – Autres achats et charges externes**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Achats non stockés	(469)	(498)
Sous-traitance	(1 702)	(2 037)
Loyers	(351)	(217)
Entretiens - réparations	(1 112)	(732)
Primes d'assurances	(476)	(293)
Autres services extérieurs	(349)	(53)
Personnel extérieur	(92)	(127)
Honoraires	(3 740)	(3 647)
Frais de R&D	(437)	(375)
Publicité	(10 654)	(5 905)
Transports sur vente	(2 618)	(2 130)

Frais de déplacements	(1 691)	(544)
Frais de communication	(802)	(862)
Frais et services bancaires	(354)	(251)
Autres charges externes	(849)	(1 133)
TOTAL	(25 698)	(18 803)

♦ **Note 21 - Paiement fondé en actions - Plan d'actions gratuites et stock-options**

Le montant de la charge IFRS 2 correspondant à la juste valeur des plans d'actions gratuites attribuées aux salariés et mandataires sociaux du Groupe est de 2 801K€ pour l'exercice 2022-23. Elle était de 4 002K€ pour l'exercice 2021-22.

L'acquisition définitive des actions au bout d'un an ou de trois ans est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance.

⇒ **Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

♦ **Note 22 - Autres éléments opérationnels non récurrents**

Les autres éléments opérationnels non-récurrents sont constitués de :

- dotations aux provisions pour risques relatifs aux litiges de propriété intellectuelle d'un montant total de 2 126K€ (contre 500K€ pour l'exercice 2021/22)
- des produits liés à la diminution de certaines dettes d'earn-out pour un montant total de 7 798 K€ dûes aux niveaux de ventes de jeux en deçà des estimations qui avaient été faites lors des acquisitions de 3 studios
- des frais d'acquisition sur les croissances externes pour un montant de 308K€ (contre 294K€ pour l'exercice 2021/22)
- d'autres pertes exceptionnelles pour un montant de 1 300K€

♦ **Note 24 – Résultat financier**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Autres intérêts et produits assimilés	118	125
PRODUITS FINANCIERS	118	125
Intérêts sur financement moyen terme	(1 113)	(611)
Autres intérêts financiers	(496)	(201)
CHARGES FINANCIERES	(1 609)	(812)
RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE	(1 491)	(686)
Gain de change	3 756	2 071
Perte de change	(4 580)	(1 333)
Résultat de change	(825)	738
RESULTAT FINANCIER	(2 315)	52

La perte de change inclut la valorisation des instruments financiers dérivés (-425K€ au 31 mars 2023 contre -126K€ au 31 mars 2022).

♦ **Note 25 – Impôts sur les bénéfices**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Impôt exigible	(1 127)	3 104
Impôt différé	3 365	321
TOTAL	2 237	3 425

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	15 009	13 399
Taux d'imposition de Nacon SA (Mère)	25.00%	26.50%
Impôt théorique	(3 752)	(3 551)
Charges d'impôts	(2 237)	(3 425)
Ecart à analyser	1 515	125
IS sur différences permanentes	1 950	660
Comptabilisation d'impôts sans base	(700)	(1 054)
Différence de taux	412	676
Autres	(146)	(156)
Ecart analysé	1 515	125

La société Nacon SA en qualité de Société Mère a opté le 15 juin 2020, pour le régime d'intégration fiscale applicable aux groupes de sociétés, en application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020. La Société Mère et les Sociétés Filiales sont des sociétés françaises, passibles de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elles clôturent à ce jour leur exercice social le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué par la Société Mère et les Sociétés Filiales membres du Groupe d'Intégration à savoir les sociétés :

- SAS Games.fr
- SAS Cyanide
- SAS Eko Software
- SAS Kylotonn
- SAS Spiders
- SAS Passtech
- SAS Ishtar
- SAS Midgar

Le taux d'imposition de la société mère est de 25.00%.

Les différences permanentes proviennent du produit de reprise d'earn out et des crédits d'impôt CIJV. L'écart de comptabilisation d'impôts sans base est lié à la charge IFRS2 sur plan d'actions gratuites, l'écart de différence de taux est essentiellement dû au taux d'imposition plus faible de la filiale hongkongaise.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Se référer aux notes 6 et 13 pour les calculs d'impôts différés actifs et passifs

♦ **Note 26 – Résultat par action - Paiement fondé en action**

• **Résultat par action :**

en euros	mar. 2023	mar. 2022
Résultat Net - Part du Groupe	13 223 907	9 962 193
Nombre moyen pondéré d'actions	86 570 188	85 613 442
Effet dilutif des futures attributions gratuites – Plans AGA	1 798 610	797 282
Nombre moyen d'actions après dilution	88 368 798	86 410 724
Nominal des actions (en euro)	1.00 €	1.00 €
Résultat de base par action	0.15	0.12
Résultat dilué par action	0.15	0.12

Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action

	mar. 2023	mar. 2022
Actions ordinaires émises au 1er avril	86 291 410	84 908 919
Prorata temporis des actions émises	348 336	756 143
Actions auto-détenues	(69 558)	(51 620)
Nombre moyen pondéré d'actions	86 570 188	85 613 442
Actions émises au cours de l'exercice	644 889	1 382 491
Prorata temporis des actions émises	348 336	756 143

⇒ **Principe Comptable – Résultat par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat Net - Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

• **Actions gratuites :**

- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 25 avril 2022 a attribué 289 263 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout de trois ans est liée à une condition de présence continue. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 289 263 actions attribuées, soit 289 263 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 15 septembre 2022 a attribué 1 356 850 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1 356 850 actions attribuées, soit 1 356 850 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

Synthèse des plans d'actions en cours d'acquisition :

Date d'attribution du plan (CA)	07/09/20	26/10/20	31/05/21	08/09/21	29/11/21	25/04/22	15/09/22
Période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	1 an / 3 ans
Période de conservation	-	-	-	-	-	-	2 ans / -
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	55 000	43 282	228 937	183 270	38 958	289 263	1 356 850
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2023	45 000	43 282	228 937	183 270	38 958	289 263	956 720
Cours de l'action à la date d'attribution du plan	6,49	7,45	6,94	5,16	5,21	6,04	4,81

19.2.8.3 Autres informations

♦ Note 27 – Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué par la société NACON au cours des deux derniers exercices.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 30 mai 2023, de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale qui se réunira le 21 juillet 2023 de distribution de dividende au titre de l'exercice 2022/2023.

♦ Note 28 – Engagements hors bilan

• Garanties accordées

Engagements donnés	Par	Bénéficiaire	31 mars 2023	mar. 2022	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	Cyanide SAS	BRED		180	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Cyanide SAS	HSBC		198	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	250	1 250	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	Banque Postale	341	1 357	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	205	613	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Kylotonn SAS	HSBC		358	Nantissement du fonds de commerce Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	1 200	2 000	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	BPI	1 772	408	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2023

♦ Note 29 – Covenants bancaires

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2020, de financer les acquisitions des quatre studios de développement Cyanide SAS, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS ainsi que les coûts de développement d'Edition, la Société Nacon SA a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans avec les covenants suivants :

Covenants	valeur cible	statut
Ratio de couverture des frais financiers (EBITDA / Frais financiers)	> 6	Respecté
Ratio de levier net (Dettes financières nettes / EBITDA)	< 2	Respecté

Tous les covenants sont respectés au 31 mars 2023.

♦ **Note 30 – Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)**

au 31 mars 2023

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation		0						0	0
Autres immobilisations financières long terme	2 436		2 436				2 436		2 436
Actifs financiers non courants	2 436	0	2 436	0	0	0	2 436	0	2 436
Créances clients	42 931		42 931				42 931		42 931
Autres débiteurs	11 215		11 215				11 215		11 215
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 604	47 604				47 604			47 604
Actifs financiers courants	101 750	47 604	54 146	0	0	47 604	54 146	0	101 750
ACTIFS	104 187	47 604	56 582	0	0	47 604	56 582	0	104 187
Passifs financiers à long terme	(81 979)				(81 979)		(73 395)		(73 395)
Dettes d'earn out à long terme	(33 138)			(33 138)				(33 138)	(33 138)
Passif financiers à court terme	(32 905)				(32 905)	(347)	(31 947)		(32 293)
<i>dont emprunts à court terme</i>	(31 513)				(31 513)		(30 901)		(30 901)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(347)				(347)	(347)			(347)
<i>dont intérêts courus non échus</i>	(116)				(116)		(116)		(116)
<i>dont autres financements (financement factor)</i>	(930)				(930)		(930)		(930)
Dettes d'earn out à court terme	(13 887)			(13 887)				(13 887)	(13 887)
Fournisseurs	(28 306)				(28 306)		(28 306)		(28 306)
Autres créditeurs	(33 497)			(425)	(33 072)		(33 497)		(33 497)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(33 072)				(33 072)		(33 072)		(33 072)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(425)			(425)			(425)		(425)
Passifs financiers courants	(108 595)	0	0	(14 312)	(94 283)	(347)	(93 750)	(13 887)	(107 983)
PASSIFS	(223 712)	0	0	(47 450)	(176 262)	(347)	(167 145)	(47 024)	(214 516)

au 31 mars 2022

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation		0						0	0
Autres immobilisations financières long terme	1 735		1 735				1 735		1 735
Actifs financiers non courants	1 735	0	1 735	0	0	0	1 735	0	1 735
Créances clients	37 918		37 918				37 918		37 918
Autres débiteurs	11 691		11 691				11 691		11 691
Trésorerie et équivalents de trésorerie	82 148	82 148				82 148			82 148
Actifs financiers courants	131 757	82 148	49 609	0	0	82 148	49 609	0	131 757
ACTIFS	133 492	82 148	51 344	0	0	82 148	51 344	0	133 492
Passifs financiers à long terme	(65 734)				(65 734)		(65 734)		(65 734)
Dettes d'earn out à long terme	(37 832)			(37 832)				(37 832)	(37 832)
Passif financiers à court terme	(26 774)				(26 774)	(364)	(26 410)		(26 774)
<i>dont emprunts à court terme</i>	(26 373)				(26 373)		(26 373)		(26 373)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(364)				(364)	(364)			(364)
<i>dont intérêts courus non échus</i>	(37)				(37)		(37)		(37)
<i>dont autres financements (financement factor)</i>	0				0		0		0
Dettes d'earn out à court terme	(6 500)			(6 500)				(6 500)	(6 500)
Fournisseurs	(17 745)				(17 745)		(17 745)		(17 745)
Autres créditeurs	(16 085)			(4)	(16 081)		(16 085)		(16 085)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(16 081)				(16 081)		(16 081)		(16 081)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(4)			(4)			(4)		(4)
Passifs financiers courants	(67 105)	0	0	(6 504)	(60 601)	(364)	(60 240)	(6 500)	(67 105)
PASSIFS	(170 670)	0	0	(44 336)	(126 334)	(364)	(125 974)	(44 332)	(170 670)

- **Principe de détermination de la juste valeur :**

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours coté.

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1) :

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux et FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments dérivés.

Type de contrat	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en Devises (milliers)	Strike	Au 31 Mars 2023, en milliers				
								Montant accumulé en Devises	Montant levé en Devises	Montant accumulé net des levées en Devises	Montant maximal restant à accumuler en Devises	Valeur mark to market en KEURO
TARN	CNH	Achat	Actif	11/08/2022	08/08/2023	102 000	7.19	55 000	55 000	0	38 000	202
TARN	CNH	Achat	Actif	18/10/2022	11/10/2023	102 000	7.2715	44 000	44 000	0	56 000	224
												425

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

⇒ **Principe comptable – Instruments financiers dérivés**

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Aucun instrument financier dérivé n'ayant été désigné comme instrument de couverture, les dérivés sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées immédiatement en résultat.

♦ **Note 31 – Echancier contractuel des décaissements**

Les tableaux suivants présentent, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus), l'échéancier contractuel des décaissements.

mars-23

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Emprunts et dettes	31 513	26 999	20 699	19 086	8 938	6 258	113 493
Dettes sur loyers	2 626	1 706	1 237	782	508	203	7 061
Total passifs financiers	34 139	28 704	21 937	19 867	9 446	6 460	120 554

mars-22

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Emprunts et dettes	26 373	21 148	17 517	12 675	11 050	3 343	92 106
Dettes sur loyers	2 120	2 495	1 465	1 003	715	393	8 191
Total passifs financiers	28 492	23 643	18 983	13 678	11 765	3 736	100 297

♦ **Note 32 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature**

mars-23

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Taux fixe	27 713	23 199	16 899	15 286	5 138	6 258	94 493
% / total 1	29%	25%	18%	16%	5%	7%	100%
Taux variable	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	0	19 000
% total 2	20%	20%	20%	20%	20%	0%	100%
TOTAL	31 513	26 999	20 699	19 086	8 938	6 258	113 493

mars-22

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Taux fixe	26 373	21 148	17 517	12 675	11 050	3 343	92 106
% / total 1	29%	23%	19%	14%	12%	4%	100%
Taux variable							0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL	26 373	21 148	17 517	12 675	11 050	3 343	92 106

♦ **Note 33 – Risque de change sur les approvisionnements**

L'essentiel du risque de change correspond aux achats d'accessoires gaming en USD effectués par Nacon France. La sensibilité au taux de change USD est la suivante :

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Nacon France - Achats en USD	-\$13 168	-\$40 428
TOTAL	-\$13 168	-\$40 428

Sensibilité au taux du \$

+ 10% = profit	-1 149 €	-3 161 €
-10% = surcoût	1 405 €	3 863 €

Sur l'exercice 2022/23 des achats relativement importants ont également été faits dans la devise chinoise Renminbi. La sensibilité au taux de change CNY est la suivante :

en milliers d'euros	mar. 2023
Nacon France - Achats en CNY	-70 847 CNY
TOTAL	-70 847 CNY

Sensibilité au taux du CNY

+ 10% = profit	-861 €
-10% = surcoût	1 053 €

⇒ **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes (cf. note 30).

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

◆ **Note 34 – Gestion du risque de taux**

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

⇒ **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

♦ Note 35 – Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré comme suit :

⇒ Risque de liquidité

Le groupe Nacon gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement.

♦ Note 36 – Autres informations sur les contrats avec les clients

- Carnet de commandes : Compte tenu de l'absence de contrat d'une durée supérieure à 1 an, aucune information n'est présentée au titre du carnet de commandes.
- Actifs et passifs des contrats clients :

Au 31 mars 2023 :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	37 918	5 014	42 931
Passifs de contrats	6 652	2 289	8 941

Au 31 mars 2022 :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	47 017	-9 099	37 918
Passifs de contrats	5 167	1 486	6 652

Les passifs de contrats au 31/03/23 sont composés de :

- remises client à payer pour 3 003 K€
- factures client émises mais comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la sortie des jeux (produits constatés d'avance) pour 5 938 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/22 étaient composés de :

- remises client à payer pour 5 203 K€
- factures client émises mais comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la sortie des jeux (produits constatés d'avance) pour 1 449 K€.

Les actifs de contrats au 31/03/23 sont composés de :

- factures à établir pour 6 721 K€
- créances clients nettes de provisions pour 36 210 K€

Les actifs de contrats au 31/03/22 étaient composés de :

- factures à établir pour 5 405 K€
- créances clients nettes de provisions pour 32 513 K€

♦ **Note 37 – Information retraitée**

Le groupe a revu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 la structure de son compte de résultat dans une optique d'en améliorer la lisibilité et les modifications suivantes ont été apportées à sa présentation :

- les sous-totaux "EBITDA" et "Résultat opérationnel courant" ont été supprimés;
- les charges IFRS2 relatives aux plans d'actions gratuites et stock options, principalement octroyés au personnel des studios rejoignant le groupe Nacon et qui étaient ainsi présentées sur une ligne dédiée, sont désormais intégrées aux charges de personnel.

Ces changements de présentation sont sans impact sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel ou le résultat net.

La réconciliation entre l'Etat du Résultat Global publié et retraité au 31 mars 2022 est présentée ci-dessous :

(en k€)	mar. 2022 publié au 31/03/2022	Reclassement des charges IFRS2 (a)	mar. 2022 retraité
Chiffre d'affaires	155 912	0	155 912
Achats consommés	-78 077		-78 077
Marge brute	77 835		77 835
Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires	49,9%		
Autres produits opérationnels	1 512		1 512
Autres achats et charges externes	-18 803		-18 803
Impôts et Taxes	-550		-550
Charges de Personnel	-14 530	-4 862	-19 392
Autres charges opérationnelles	-832		-832
Résultats sur cessions d'actifs non courants	-2		-2
EBITDA	44 629		
Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires	28,6%		
Amortissements des immobilisations	-25 626		-25 626
Résultat opérationnel courant	19 003		
Taux de ROC en % du Chiffre d'affaires	12,2%		
Plans d'actions gratuites et stock-options	-4 862	4 862	0
Autres éléments opérationnels non récurrents	-794		-794
Quote-part de résultat des sociétés MEE	0		0
Résultat opérationnel	13 347	0	13 347
Résultat financier	52		52
Résultat avant impôt	13 399	0	13 399
Impôts sur les bénéfices	-3 425		-3 425
Résultat net de la période	9 973	0	9 973
Ecart de conversion	2 830		2 830
Ecart actuariels	97		97
Résultat global de la période	12 901	0	12 901

19.2.8.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société Nacon SA, ses filiales, les autres sociétés du Groupe Bigben et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations d'achats et de ventes de marchandises.

- **Transaction entre entreprises liées**

Les principaux flux intra-groupe consistent en :

A l'intérieur du Groupe Nacon :

- Des facturations de coûts de développement des studios du groupe à la société NACON SA : chaque studio développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés par NACON SA aux studios.
- L'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque pour NACON SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA.

Avec le Groupe Bigben Interactive (maison-mère) :

- Une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Interactive SA, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- De manière résiduelle, l'approvisionnement
 - o Au près de la société Bigben Interactive SA des filiales de NACON qui continuent à vendre de façon limitée des produits Audio en sus des produits Gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
 - o Au près de la société Bigben Connected SAS de ces de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
 - o Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2023 : 4,3 M€ soit 2,7% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON,
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de Bigben Interactive SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 000 € par mois en faveur de NACON SA),
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Bigben Interactive et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

- La filiale Bigben Espana refacture à la société Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

- **Transactions avec les mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif**

- **Rémunérations des mandataires sociaux**

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action
au 31 mars 2022	903	-18	25
au 31 mars 2023	916	3	25

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

- **Rémunération du Comité Exécutif**

Le Comité exécutif de Nacon SA est composé de cinq membres.

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action
au 31 mars 2022	941	-16	32
au 31 mars 2023	979	8	32

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

- **Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs**

Un contrat de travail a été conclu entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middledent.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020 (se référer à la section « opérations intra-groupe ou avec des apparentés »).

19.2.8.5 Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	mar. 2023			mar. 2022		
	KPMG	FMA	Autres cabinets	KPMG	FMA	Autres cabinets
Honoraires des CAC						
Certification des comptes	122	102	214	115	102	169
Emetteur	90	90	0	90	90	
Sociétés intégrées globalement	32	12	214	25	12	169
Services autres que la certification des comptes	16	34	102	6	3	89
Emetteur ⁽¹⁾	16	34		6	3	
Sociétés intégrées globalement			102			89
Autres prestations						
TOTAL	138	136	316	121	105	258